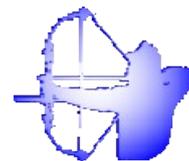


COMPAGNIE D'ARCHERS DE MURET

<http://www.archers-muret.fr>

Président : Jean-Luc BORDES
05.61.08.07.00
archers.muret@gmail.com



Trésorier : Jean-Yves LASSELIN 06-72-79-27-30

INSCRIPTION SAISON 2018-2019

Reprise des entraînements - Mardi 2 Octobre 2018 - Salle A.Camus à Muret.
POUR LES ARCHERS AYANT PRIS LEUR LICENCE 2018-2019

INITIATION POUR LES JEUNES :	LE MARDI DE 17H30 A 19H00 (Sauf Poussins fin séance 18h30) LE SAMEDI DE 14H00 A 15H30 (Sauf Poussins fin séance 15h)
INITIATION POUR LES DEBUTANTS ADULTES :	LE VENDREDI DE 20H30 A 22H30 LE SAMEDI DE 15H30 A 17H00
ENTRAINEMENT ARCHERS CONFIRMES :	LE MARDI DE 20H30 A 22H30 LE JEUDI DE 20H30 A 22H30 LE SAMEDI DE 15H30 A 18H00

Possibilité de tir tous les jours sur le terrain de BRIOUDES pour les archers disposant d'une licence valide.

Cotisation

LICENCE 1ère année (inclus : initiation/prêt arc/Licence FFTA / passage de flèches et Tshirt club) :	
ADULTE (licence « A » - Avec compétition)	162 €
ADULTE (licence « L » - Uniquement pratique en club)	154 €
JEUNES/POUSSINS	139 €

Années suivantes :

ADULTE (licence « A » - Avec compétition)	108 €
ADULTE (licence « L » - Uniquement pratique en club)	100 €
JEUNES (J=>99/01 - C=>02/04 - M=>05/06 - B=>07/08)	97 €
POUSSINS (Après 1 ^{er} Janvier 2009)	120 €

Réduction de 18 € dès le second membre d'une même famille.

Au-delà de 4 ans de présence (pour tous les jeunes) : 91 €

Licence découverte du 1 Avril au 30 Septembre de l'année en cours : 64 €

Location d'un arc d'initiation (sauf 1^{ère} année) si disponibilité : 60 € l'année.

Kit d'initiation pour débutants : 33.00 euros (à demander à l'inscription)

Documents/équipements nécessaires

POUR UN RENOUVELLEMENT DE LICENCE:

- Certificat médical **d'aptitude au tir à l'arc et à sa pratique en compétition** **OU** fiche « demande de renouvellement de licence » de la FFTA ci-jointe.
- Remplir fiche de renseignement ci-dessous: **adresse e-mail obligatoire et lisible.**

POUR LES NOUVEAUX ARCHERS:

- Certificat médical **d'aptitude au tir à l'arc et à sa pratique en compétition**
- Remplir fiche de renseignements ci-jointe : **adresse e-mail obligatoire et lisible.**
- Equipement minimum :** 4 flèches, un protège bras, une dragonne, un carquois et une palette pour débuter. Des kits débutants seront proposés à prix coûtant par le club au moment de l'inscription (voir tarif ci-dessus)

POUR LES MINEURS (renouvellement et création de licence) : Les Parents rempliront les rubriques « **POUR LES MINEURS** »

Renseignements concernant le licencié

Type d'arc : Classique / Compound / arc nu

*NOM :		*PRENOM :	*DATE NAISSANCE : / /
*NATIONALITE:	**MAIL :		
*ADRESSE :			
*N° Tél. fixe/Portable :		*TAILLE T-SHIRTS :	

* Les champs ci-dessus sont **obligatoires** et doivent être remplis en **majuscule**.

POUR LES MINEURS :	
NOM DU PERE :	NOM DE LA MERE :
TEL fixe/Portable :	TEL Fixe/Portable :
Mail :	Mail :
ADRESSE (si différente de l'enfant) :	ADRESSE (si différente de l'enfant) :

* En cas de garde alternée, il est obligatoire de renseigner les informations des deux parents (ou responsables légaux) de l'enfant.

POUR LES MINEURS : Comment rentre votre enfant après les séances d'initiation ?

① (Merci de prêter une attention particulière à ce chapitre, ne pas oublier de signer l'autorisation)

L'enfant

Est récupéré par : son père / sa mère

Est récupéré par une autre personne (merci de préciser son identité, adresse, n° téléphone) :

J'autorise, M/Mme

Domicilié

.....

Tel : Portable :

à ramener mon enfant après l'entraînement de tir à l'arc à mon domicile.

Rentre par ses propres moyens à son domicile.

Fait à Muret le / / 201_

Signature des parents

① NB : Ce document devra être présenté par la personne autorisée à récupérer le mineur. L'autorisation donnée à l'enfant de quitter seul le club décharge la Compagnie d'archers de Muret de toutes responsabilités après l'heure de fin de séance.

POUR LES MINEURS : Autorisation parentale de pratique du tir à l'arc

Je soussigné M/Mme

Autorise mon enfant.....(à compléter)

A pratiquer le tir à l'arc au sein de la Compagnie des archers de Muret et à participer aux activités proposées pendant les séances d'initiation. Je suis informé que mon enfant est assuré par l'association à travers la licence fédérale et que je peux contracter une assurance complémentaire individuelle accident.

Droit à l'image : J'accepte la prise et la publication de photos (de mon enfant pour les mineurs) dans le but d'assurer la promotion du club et la publication des résultats des concours - j'accepte je n'accepte pas

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de la compagnie des archers de MURET et notamment le paragraphe « 1.13 Sécurité et Responsabilité ». Le document complet est disponible sur le site internet du club.

Fait à Muret le / / 201_

Signature de l'archer ou des parents pour les mineurs